

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



DES ENFANTS, DES RIRES, DU BEAU TEMPS : LA JND !

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



La Journée Nationale des Débutants organisée par le District de l'Yonne de Football s'est déroulée le samedi 22 juin sur les installations sportives de l'ES Appoigny en présence des représentants du Crédit Agricole Champagne Bourgogne.

Pages 8 & 9

Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



« Le District, c'est
VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 à 7
Actualités	Pages 8 & 9
Procès-Verbaux	Pages 10 à 14



INFORMATIONS



© FIFA TM

FIFA WOMEN'S
WORLD CUP
FRANCE 2019™

7 june - 7 july



SOUTENEZ L'ÉQUIPE DE FRANCE FÉMININE !

Afin d'encourager l'Equipe de France Féminine et de l'aider à atteindre le meilleur des résultats, la FFF invite chaque ligue, chaque district, chaque club, chaque licencié, chaque pratiquant, chaque bénévole, chaque dirigeant, chaque supporter, chaque français, à se joindre au mouvement de soutien à l'Equipe de France Féminine :

Le mouvement
« Fiers d'être BleuEs »

Pour cela, n'hésitez pas à partager dès aujourd'hui votre soutien avec les [vidéos](#) ou visuels en utilisant **#fiersdetrebleues** **@equipefrance**.



Pour vous permettre de soutenir au mieux les Bleues, la FFF met une nouvelle fois à disposition de votre district, mais aussi des ligues et des clubs [plateforme en ligne](#) sur laquelle vous pourrez télécharger librement des posters et des jeux. Elle continuera à être enrichie jusqu'au début de la compétition.

Ligue du Football Amateur

OPÉRATION 2^{ÈME} ÉTOILE

MESSAGE À L'ATTENTION DES CLUBS

Nous vous l'annonçons depuis plusieurs mois, la FFF lance ces jours-ci l'opération clubs 2^{ème} étoile.

Vous étiez le 15 février dernier, destinataires d'un mail sécurisé sur votre messagerie officielle, vous indiquant la marche à suivre pour accéder à la plateforme <https://footamateur.fff.fr/> via un lien personnalisé. Vous avez également la possibilité de vous identifier directement sur cette plateforme, un mail



sécurisé vous étant retourné sur votre messagerie officielle avec le même lien personnalisé. Vous pourrez ainsi découvrir sur votre espace personnel les bons « dotation » auxquels vous avez droit.

Attention, dans un premier temps, seuls les kits « matériel sportif » pourront être sélectionnés pour les clubs bénéficiant d'un bon de 600 € et/ou 700 €. Une période de 3 semaines sera alors réservée à cette sélection, jusqu'à épuisement des stocks.

Passée cette date, vous aurez alors à sélectionner vos kits « textile » par le téléchargement de bons « dotation » que vous devrez par ailleurs présenter auprès du distributeur sélectionné.

Pour rappel, les clubs ciblés par cette opération sont les suivants :

- Clubs comptabilisant moins de 100 licenciés ou clubs spécifiques futsal (10 licenciés minimum) : bon d'une valeur de 500 € (kit « textile » uniquement)
- Clubs comptabilisant au moins 10 garçons licenciés de U6 à U13 : bon d'une valeur de 600 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)
- Clubs comptabilisant au moins 10 filles licenciées de U6 à U13 : bon d'une valeur de 700 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)

Au total, ce sont près de 13 400 clubs qui sont concernés par l'opération, soit au total plus de 16 900 bons « dotation » offerts à l'échelle nationale.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter (au même titre que les clubs) les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr.

ENGAGEMENTS 2019/2020

Le District de l'Yonne de Football met à votre disposition les différentes dates ainsi que les documents pour les ententes :

Mercredi 10 juillet :

- ⚽ Séniors D1, D2, D3, D4
- ⚽ U18 D1, U15 D1
- ⚽ Coupe de l'Yonne Séniors



Mercredi 31 juillet :

- ⚽ U13 D1

Lundi 2 septembre :

- ⚽ Séniors F (Championnat et Loisir)
- ⚽ U18 F, U15 F, U13 F, Foot Animation F
- ⚽ U18 D2, U18 à 8, U15 D2, U15 à 8, U13 D2, D3, Foot Animation

Lundi 9 septembre :

- ⚽ Futsal

Jeudi 12 septembre :

- ⚽ Challenge de la Convivialité

ENTENTES

[Entente Séniors F](#)

[Entente Seniors](#)

[Entente Jeunes F](#)

[Entente Jeunes](#)

[Entente Challenge Convivialité](#)

ALERTE CANICULE DE NIVEAU 3



ALERTE CANICULE



La DDCSPP nous informe du déclenchement du niveau 3 « Alerte CANICULE » dans le département de l'Yonne et nous fait part de quelques recommandations :

En cas de forte chaleur, la décision du maintien, de l'annulation ou du report d'une manifestation sportive n'est pas automatique et il n'existe pas de dispositions spécifiques dans ce domaine dans la réglementation actuelle. Cette décision repose uniquement sur l'analyse de différents facteurs et l'application des recommandations.

Le plan national canicule s'appuie sur les recommandations sanitaires élaborées par le Haut conseil de la santé publique (HCSP), notamment la fiche action I-3-2 destinée aux organisateurs de manifestations sportives et la fiche technique II-2-1 relative aux conditions climatiques et aux risques pour la santé lors de la pratique d'une activité physique.

Le HCSP recommande ainsi le report ou l'annulation des manifestations sportives extérieures lorsque l'indice WBGT (indice qui prend en compte les températures sèche, humide et ambiante selon une équation) s'élève au dessus de 32°, car le risque de pathologie aigüe due à la chaleur devient alors très important.

Si les indices biométéorologiques et la sécurité des pratiquants sont à prendre en compte en priorité, d'autres facteurs comme la nature de la discipline sportive, le niveau des sportifs engagés, le caractère international de la manifestation, la couverture médiatique et les enjeux financiers sont des éléments qui doivent être pris en considération. Pour mémoire et à titre d'exemple, en 2003, tout comme les années suivantes, aucune étape du Tour de France cycliste n'a fait l'objet d'une annulation ou d'un report en raison de forte chaleur.

Si dans la plupart des cas c'est **l'organisateur** de la manifestation qui est responsable de cette décision, **l'autorité administrative** (le préfet) peut interdire une manifestation si elle juge que les conditions de déroulement de celle-ci présente un risque trop élevé pour la santé des participants (article L.331-2 du code du sport).

La décision du maintien ou non d'une manifestation sportive doit, dans tous les cas, tenir compte des 3 critères suivants :

- **la nature de la discipline sportive** : type et durée de l'effort et milieu d'évolution (ex : aquatique) ;
- **la qualité des participants** : sportifs très entraînés (professionnels et SHN) ou sportifs occasionnels ;
- **les conditions de déroulement** : compétition ou épreuve de découverte, milieu extérieur ou intérieur, ventilation des locaux, mise en place effective des mesures de prévention (rafraîchissement et mesures d'hydratation), présence (et nombre) de spectateurs, adéquation des équipes de secours.

Néanmoins, l'analyse de ces différents critères peut également conduire à envisager un aménagement de l'épreuve, tel que :

- décalage de l'horaire dans une période moins chaude de la journée (début de matinée ou en soirée) ;
- réduction du nombre d'épreuves ou du parcours,
- adéquation ou renforcement des mesures de prévention.

Organisation des activités :

Il convient :

- De vérifier la température des installations, notamment celles exposées à la chaleur (camps sous toile, ...) et prévoir une solution de repli dans un endroit frais.
- D'aménager les horaires et d'adapter le programme d'activités, notamment des activités se déroulant à l'extérieur, en privilégiant le début de matinée ou la fin d'après-midi,
- De ne pas exposer les mineurs au soleil et d'éviter les sorties à l'extérieur (grands jeux, promenades, visites, aires de jeux, etc...) durant les heures les plus chaudes, soit entre 11h00 et 15h00,
- De limiter les activités physiques et sportives,
- D'avoir toujours à portée de soi de quoi se rafraîchir (brumisateurs, bouteille d'eau).

Protéger :

- Éviter les expositions prolongées au soleil
- Limiter les dépenses physiques
- Vérifier la tenue des mineurs (casquettes/chapeaux, vêtements adaptés)
- Utiliser fréquemment de la crème solaire adaptée (attention aux allergies)
- Ne pas laisser les mineurs sous toiles de tente

Rafraîchir :

- Emmener les enfants dans un endroit ombragé et frais (idéalement, 5°C en dessous de la température ambiante).
- Utiliser fréquemment les brumisateurs.
- ÉVITER LES BAINADES EN EAU FROIDE ET JEUX D'EAU FROIDE (risque d'hydrocution)

Alimentation :

- Veiller à ce que les mineurs ne se déshydratent pas,
- Distribuer de l'eau en surveillant que les enfants boivent régulièrement, en accordant une vigilance particulière aux plus jeunes ainsi qu'aux mineurs porteurs d'un handicap ou souffrant d'une pathologie
- Adapter l'alimentation en privilégiant des aliments rafraichissants et veiller à la qualité de l'alimentation (respect chaîne du froid)

Jeunes enfants et enfants souffrant de troubles particuliers :

- Porter une attention toute particulière aux mineurs de moins de 6 ans ainsi qu'aux mineurs porteurs d'un handicap, souffrant de pathologies respiratoires ou sujets à des malaises fréquents
- Pour les enfants atteints de maladies chroniques, appliquer les recommandations spécifiques prévues dans le PAI
- En de prise de médicaments, bien vérifier les modalités de conservation ainsi que les effets secondaires : en cas de doutes, demander l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien
- Un enfant souffrant de diarrhée doit impérativement être réhydraté : plus l'enfant est jeune, plus la déshydratation est rapide et peut entraîner de graves complications

SIGNAUX D'ALERTE

Si un mineur présente l'un des symptômes suivant :

- Fièvre supérieure à 38°C
- Respiration ou pulsations cardiaques rapides
- Somnolence ou agitation inhabituelle
- Soif intense
- Urines moins fréquentes et plus foncées

Il convient de placer le mineur dans une pièce fraîche, de lui donner à boire et de consulter un médecin sans tarder.

En cas de :

- Troubles de la conscience
- Refus ou impossibilité de boire
- Couleur anormale de la peau
- Fièvre supérieure à 39°C *

APPELER IMMEDIATEMENT LE SAMU EN COMPOSANT LE 15

Vous trouverez également en pièce jointe une fiche de recommandations relatives à l'organisation de manifestations sportives en cas de forte chaleurs.



DES ENFANTS, DES RIRES, DU BEAU TEMPS : LA JND !



La Journée Nationale des Débutants organisée par le District de l'Yonne de Football s'est déroulée le samedi 22 juin sur les installations sportives de l'ES Appoigny en présence des représentants du Crédit Agricole Champagne Bourgogne.

Plus de 400 enfants de catégories U6 à U9 ont terminé leur saison en beauté en foulant les pelouses du stade municipal d'Appoigny samedi dernier à l'occasion de la fête des débutants, devant de nombreux parents et éducateurs. En effet, plus de 70 équipes ont profité des ateliers éducatifs ainsi que des petits jeux avec et sans ballon durant toute la matinée : 1 contre 1, épervier, 1.2.3 soleil, course en sac, parcours + tir, horloge, jeu des maisons, slalom + tir, jeu des plots, shoot out, pétanque foot, tir, Fiers d'être Bleues (dessin)... l'après-midi était réservée quant à elle aux matchs...

CLASSEMENT DE L'ATELIER FIERS D'ETRE BLEUES

U7

1. Fontaine la Gaillarde
2. Cheney (garçons)
3. E C N

U9

1. Avallon CO
2. Champigny AFC
3. Monéteau FC

En parallèle était à disposition des enfants un stand Crédit Agricole où chacun a pu s'inscrire et tenter de gagner de nombreuses récompenses (maillots, casquette FFF...).

La journée s'est terminée par la remise des récompenses suivi du goûter offert par le District.

Remerciements à la municipalité d'Appoigny, aux encadrant(e)s ainsi qu'aux bénévoles du club et du District qui ont travaillé sans relâche avant/pendant/après cette journée.



Réunion du 24 juin 2019

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

1. Statut de l'arbitrage

Présents : Mme Fontaine- MM Almi – Chaton - Montagne- Sabatier – Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Courriels du club de Quarré St Germain en date des 20 et 24.06.19

La commission, vu les pièces transmises,

- reprend sa décision en date du 18 juin 2019 (PV 367 st et reg 17),
- dit le club de Quarré St Germain en règle pour la saison 2018/2019 et annule l'amende de 200 €.

Courriel du club de St Valérien EESV en date du 24.06.19

La commission prend note de ce courriel,

- confirme la décision prise du 18 juin 2019 (PV 367 st et reg 17),
- précise que si le club forme un arbitre au cours de la saison 2019/2020, le club sera en règle et pourra bénéficier de 6 mutations pour la saison 2020/2021.

2. Accessions – rétrogradations à l'issue de la saison 2018-2019

Présents : Mme Fontaine- MM Cuneaz - Fremion- Montagne- Sabatier – Trinquesse

Excusé : Mr Anastasio

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

La commission prend note du PV de la commission régionale des Statuts Règlements et Obligations des clubs en date du 12 juin 2019 précisant la rétrogradation en championnat D1 des clubs de :

- AVALLON CO 2
- CHARMOY
- MIGENNES

La commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats départementaux en application du règlement des championnats seniors du District de l'Yonne de Football.

Ces listes sont établies :

- Sous réserve de confirmation des accessions et descentes en R3

- Sous réserve des dossiers en cours de procédure et des obligations des clubs
- Sous réserve des engagements
- Sous réserve du règlement des sommes dues au district (article 44 du Règlement intérieur)

Par ailleurs ces listes restent soumises à l'approbation du comité de direction.

2.1 Championnat Départemental 1

Accédant en R3 : Appoigny 1 – Chevannes 1

Rétrogradés de championnat R3 : Avallon CO 2 – Charmoy 1 – Migennes 1

Maintenus de la saison écoulée **du 3^{ème} au 9^{ème} inclus.**

Varenes 1 – Toucy 1 – Monéteau 1 - St Georges 1 -- Vinneuf Courlon – Sens Racing Club 1 – Mt St Sulpice 1

Accédant de D2, **le 1^{er} de chaque groupe de D2 ou ayant droit.**

Paron FC 2 – Champs Sur Yonne 1

2.2 Championnat Départemental 2

Rétrogradés de D1, **du 10^{ème} au 12^{ème}.**

St Bris Le Vineux 1 - St Fargeau 1 – Neuvy Sautour 1

Maintenus de la saison écoulée, **du 2^{ème} au 10^{ème} inclus de chaque groupe**

Gron Véron 1 – Migennes 2 – Sens Jeunesse 1 – Sens Franco Portugais 1 – Joigny 1 – Champigny 1 – FC Gatinais 1 – St Denis Les Sens 1 – Sens Racing Club 2 – Gurgy – UF Tonnerrois 1 – Héry 1 – Champlost 1 – Avallon CO 3 – E.C.N. 1 – Coulanges La Vineuse 1 – Chablis 2 – St Florentin Portugais 1

Accédant de D3, **le 1^{er} de chaque groupe de D3 ou ayant droit.**

Cerisiers 2 (2^{ème} du Gr A / Sens Franco Portugais 2 ne pouvant accéder, leur équipe 1 étant en D2) – Aillant 1 – Varenes 2

2.3 Championnat Départemental 3

Rétrogradés de D2, du 10^{ème} au 12^{ème}

Charny 1 – Malay Le Grand 1 – Vergigny 1 - Avallon Vauban FC 2

Maintenus de la saison écoulée, **du 2^{ème} au 10^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 11^{ème}.**

Sens Franco Portugais 2 - Charmoy 2 – St Julien 1 – Pont/Yonne 1 – Gron Véron 2 – St Valérien EESV 1 – Vinneuf 2 – Soucy Thorigny 1 – Sens Racing Club 3 – Fleury La Vallée 1 – Lindry 1 – St Georges 2 – Mt St Sulpice 2 – Perrigny 1 – Monéteau 2 – Appoigny 2 – Auxerre Sp Citoyens 1 – Auxerre Stade 3/Chevannes 2 – Champs/Yonne 2 – Magny 2 – Asquins 1 – Serein AS 1 – Guillon 1 – Quarré St Germain 1 – UF Tonnerrois 2 – Venoy 1 – Héry 2 – Chemilly 1*

* le meilleur 11^{ème}

Chemilly 1 Coef : 0,700

Accédant de D4, **le 1^{er} de chaque groupe ou ayant droit**

Sens FC 3 – Joigny 2 – Courson 1 – Vermenton 1

2.4 Championnat Départemental 4

Rétrogradés de D3, **les 2 moins bon 11^{ème} et les 12^{ème} inclus de chaque groupe**

Sens Eveil 1* - Neuvy Sautour 2* - Malay Le Grand 2 – Toucy 2 - Chatel Censoir FC 1

* les 2 moins bon 11^{ème} de D3

Sens Eveil 1 Coef : moins 0,100

Neuvy Sautour 2 coef : 0,500

Les maintenus de la saison écoulée

Les nouveaux engagements

3. Engagements seniors - U18 D1 - U15 D1 - Saison 2019-2020

La commission fixe la date limite des engagements seniors (D 1 – D2 – D3 – D4), U18 D1 et U15 D1 pour la saison 2019-2020 sur FOOTCLUB au **10 Juillet 2019 minuit**.

Les clubs devront engager sur FOOTCLUB pour cette même date, leur équipe sénior en coupe de l'Yonne.

4. Prochaine réunion

Jeudi 11 Juillet 2019 à 17 h 00 au siège du district

Le Président

Sabatier Patrick

Présents : MM Trinquesse – Rollin – Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 18 h 00.

1. Feuille de match informatisée

Match 52301.1 du 01.06.19 Fontaine La Gaillarde – Paron FC U15 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI, en application de l'article 21 – Envoi de la feuille de match – règlements seniors 2018/2019,

- vu les pièces au dossier,
- attendu que le club de Fontaine La Gaillarde n'a pas transmise sa composition d'équipe via la tablette le jour du match,
- attendu que le club de Fontaine La Gaillarde n'a pas transmise ni la FMI, ni la feuille de papier malgré 2 rappels fait par le secrétariat,
- prend note de la réponse du club de Paron FC en date du 26.06.19 confirmant que la FMI a bien été effectuée le jour du match,
- attendu que le club de Paron FC a dûment rempli une feuille de match papier comme demandée dans son PV du 19.06.19,
- attendu que la commission n'as reçu aucune réponse du club de Fontaine La Gaillarde comme demandée dans son PV du 19.06.19,
- en application du règlement – annuaire du district – article 10.1 – la feuille de match,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Fontaine La Gaillarde au bénéfice de l'équipe de Paron FC,
- score : Fontaine La Gaillarde = 0 but, 0 pt / Paron FC = 4 buts (score acquis), 3 pts,
- amendes au club de Fontaine La Gaillarde : 46 € pour absence transmission FMI, 30 € pour non envoi rapport constat d'échec FMI, 35 € pour non envoi de document demandé.

2. Questions diverses

CHANGEMENT DE BUREAU

Courriel du club de Pont Sur Yonne en date du 25.06.19. La commission en prend note.

3. Calendriers 2019/2020

Courriel du club de Briennon en date du 26.06.19 : la commission transmet le dossier à la commission statuts et règlements et obligation des clubs.

Courriel du club d'Aillant en date du 20.06.19 : demande à jouer pour leurs équipes seniors dans les groupes Auxerrois.

Courriel du club du St Julien en date du 25.06.19 : demande de jouer dans le groupe B en départemental 4.

Courriel du club de Neuvy Sautour en date du 26.06.19 : demande de jouer leurs équipes séniors dans les groupes Auxerrois.

La commission prend note de ces demandes.

4.Prochaine réunion

Lundi 15 juillet 2019 à 18 h 00

MM Trinquesse – Barrault – Batréau – Rollin – Schminke – Mme Chéry-Floch

Fin de réunion à 19 h 00.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin